

conseil général de Belgique; L. Marescaux, vice-président de la Chambre de Commerce, député, adjoint au maire; Auguste Bon, directeur de l'Ecole Pratique de Commerce et d'Industrie; Félix Desmet, président du Conseil des directeurs de la Caisse d'épargne, etc.

MEILLEURE DISTINCTION
M. Marcel Forest, architecte, rue du Château, a obtenu, au concours des architectes de France, avec mention très bien, le prix Guadet de l'Institut des Beaux-Arts, pour son projet sur maquette de l'équipement du stade nautique de Tourcoing.

JURY CRIMINEL
Le maire informe les habitants que la liste préparatoire du jury criminel pour le canton de Tourcoing-Sud sera déposée le 19 juillet, au greffe de la justice de paix du dit canton, 142, rue Nationale.

CINÉ-THÉÂTRE
LES ROIS DU SPORT
Comment résumer en quelques lignes un film aussi riche que celui-ci, plein de drôlerie? C'est évidemment bien difficile.

HALLUIN
LES TRAVAUX DE REFECTION DE LA ROUTE NATIONALE
Aujourd'hui lundi commenceront les travaux de restauration de la chaussée de la route Nationale, sur la partie comprise entre le pont de la Chapelle et Halluin, jusqu'au quartier du Faubourg à Roncq, soit sur une longueur de 1.244 mètres.

CONCERT
C'est ce lundi soir, sur le nouveau kiosque du grand jardin public, rue de Lille, que sera donné le premier concert d'été, à 19 heures, par l'Harmonie « La Fraternelle ».

ÉTAT CIVIL
Publications: Henri Couvreur, 20 rue de la Chapelle, et Emilie Koenig, 10 rue de la Chapelle; Marcel Dhondt, magasinier, à Tourcoing, et Simone Soen, bobineuse, 6, chemin de l'Est.

ÉTAT CIVIL
Nécessaires: Jean Delcourt, 25, rue de la Chapelle; Clémentine Tournier, 7, avenue de Flandre; Brigitte Vanoverbeke, 547, rue de la Chapelle; Suzanne Dain, 100, rue de la Chapelle; Clémentine Cartier, 322, rue de la Chapelle; Clémentine Jousset, 61, rue de la Chapelle; Roland Zanga, 14, avenue des Tisserands.

ÉTAT CIVIL
Nécessaires: Marie-Thérèse Crombez, avenue de Flandre, 87 ans; Ursule Pollet, veuve Nivresse, 85 ans; Eugène Verstraete, veuve Van Keersbilck, 78 rue Sainte-Marie, cour Marescaux, 13.

ÉTAT CIVIL
Nécessaires: M. Charles Saint-Venant, député-maire de Lille, secrétaire du comité d'initiative de la commission administrative de l'Hospice de la cordiale réception, la félicitant pour les soins apportés au bien-être des lieux.

ÉTAT CIVIL
Nécessaires: M. Michel Lemaire, secrétaire du comité d'initiative de la commission administrative de l'Hospice de la cordiale réception, la félicitant pour les soins apportés au bien-être des lieux.

ÉTAT CIVIL
Nécessaires: M. Charles Saint-Venant, député-maire de Lille, secrétaire du comité d'initiative de la commission administrative de l'Hospice de la cordiale réception, la félicitant pour les soins apportés au bien-être des lieux.

ÉTAT CIVIL
Nécessaires: M. Charles Saint-Venant, député-maire de Lille, secrétaire du comité d'initiative de la commission administrative de l'Hospice de la cordiale réception, la félicitant pour les soins apportés au bien-être des lieux.

ÉTAT CIVIL
Nécessaires: M. Charles Saint-Venant, député-maire de Lille, secrétaire du comité d'initiative de la commission administrative de l'Hospice de la cordiale réception, la félicitant pour les soins apportés au bien-être des lieux.

ÉTAT CIVIL
Nécessaires: M. Charles Saint-Venant, député-maire de Lille, secrétaire du comité d'initiative de la commission administrative de l'Hospice de la cordiale réception, la félicitant pour les soins apportés au bien-être des lieux.

ÉTAT CIVIL
Nécessaires: M. Charles Saint-Venant, député-maire de Lille, secrétaire du comité d'initiative de la commission administrative de l'Hospice de la cordiale réception, la félicitant pour les soins apportés au bien-être des lieux.

ÉTAT CIVIL
Nécessaires: M. Charles Saint-Venant, député-maire de Lille, secrétaire du comité d'initiative de la commission administrative de l'Hospice de la cordiale réception, la félicitant pour les soins apportés au bien-être des lieux.

ÉTAT CIVIL
Nécessaires: M. Charles Saint-Venant, député-maire de Lille, secrétaire du comité d'initiative de la commission administrative de l'Hospice de la cordiale réception, la félicitant pour les soins apportés au bien-être des lieux.

ÉTAT CIVIL
Nécessaires: M. Charles Saint-Venant, député-maire de Lille, secrétaire du comité d'initiative de la commission administrative de l'Hospice de la cordiale réception, la félicitant pour les soins apportés au bien-être des lieux.

ÉTAT CIVIL
Nécessaires: M. Charles Saint-Venant, député-maire de Lille, secrétaire du comité d'initiative de la commission administrative de l'Hospice de la cordiale réception, la félicitant pour les soins apportés au bien-être des lieux.

ÉTAT CIVIL
Nécessaires: M. Charles Saint-Venant, député-maire de Lille, secrétaire du comité d'initiative de la commission administrative de l'Hospice de la cordiale réception, la félicitant pour les soins apportés au bien-être des lieux.

ÉTAT CIVIL
Nécessaires: M. Charles Saint-Venant, député-maire de Lille, secrétaire du comité d'initiative de la commission administrative de l'Hospice de la cordiale réception, la félicitant pour les soins apportés au bien-être des lieux.

ÉTAT CIVIL
Nécessaires: M. Charles Saint-Venant, député-maire de Lille, secrétaire du comité d'initiative de la commission administrative de l'Hospice de la cordiale réception, la félicitant pour les soins apportés au bien-être des lieux.

ÉTAT CIVIL
Nécessaires: M. Charles Saint-Venant, député-maire de Lille, secrétaire du comité d'initiative de la commission administrative de l'Hospice de la cordiale réception, la félicitant pour les soins apportés au bien-être des lieux.

ÉTAT CIVIL
Nécessaires: M. Charles Saint-Venant, député-maire de Lille, secrétaire du comité d'initiative de la commission administrative de l'Hospice de la cordiale réception, la félicitant pour les soins apportés au bien-être des lieux.

ÉTAT CIVIL
Nécessaires: M. Charles Saint-Venant, député-maire de Lille, secrétaire du comité d'initiative de la commission administrative de l'Hospice de la cordiale réception, la félicitant pour les soins apportés au bien-être des lieux.

ÉTAT CIVIL
Nécessaires: M. Charles Saint-Venant, député-maire de Lille, secrétaire du comité d'initiative de la commission administrative de l'Hospice de la cordiale réception, la félicitant pour les soins apportés au bien-être des lieux.

ÉTAT CIVIL
Nécessaires: M. Charles Saint-Venant, député-maire de Lille, secrétaire du comité d'initiative de la commission administrative de l'Hospice de la cordiale réception, la félicitant pour les soins apportés au bien-être des lieux.

50.000 SOCKETTES EN FIL LAINE OU LIN POUR DAMES HOMMES OU ENFANTS EN TOUTES NUANCES ET POUR TOUTES LES BOURSES CHEZ MARQ-EN-BAREUJL. Un vol avec effraction chez un commerçant.

UN JEUNE GYMNASTE SE FRACTURE LE POIGNET GAUCHE

AMICALE LAIQUE DE ROUGES-BARRÉS

ÉTAT CIVIL

grande fête carnavalesque dotée de 3.500 francs de prix.

Article 1er. - Les membres cotisés des sociétés ou groupes admis pour concourir, devront être masqués ou grimés.

Article 2. - Les sociétés et groupes devront participer au concours, en vue de l'adhésion qui est annexée au règlement.

Article 3. - Le jour de la fête, les sociétés et concurrents devront se présenter au contrôle établi près du commissariat de la police locale.

Article 4. - Les concurrents devront se rendre, de 14 h 30 à 17 h, dans les quatre locaux qui leur ont été assignés dans le quartier et à qui ils devront remettre leur carte pour être pointée.

Article 5. - Les concurrents devront se munir du matériel, des accessoires nécessaires à la figuration, et ce, à leurs frais.

Article 6. - Pour avoir droit de participer aux prix du concours, les concurrents doivent se conformer aux conditions du présent règlement.

Article 7. - La Commission organisatrice se réserve le droit d'admission au concours, aux places indiquées par elle.

Article 8. - PRIX DU CONCOURS à attribuer suivant un nombre de points déterminés par délibération du jury.

Première Catégorie. - Sociétés et groupes de 12 personnes ou plus.

Deuxième Catégorie. - Sociétés et groupes de 12 personnes ou plus.

Troisième Catégorie. - Groupes de 5 à 11 personnes.

Quatrième Catégorie. - Couples.

Cinquième Catégorie. - Sujets isolés.

Sixième Catégorie. - Groupe de musiciens costumés.

Article 9. - Chaque société ou concurrent a la faculté de choisir une chanson pour l'interpréter dans le cortège et de la faire accompagner de musique, chœurs ou danses.

Article 10. - Les résultats du concours seront publiés dans le journal local.

Article 11. - Les lauréats recevront leurs prix par les soins du Secrétaire de l'Union.

Article 12. - Le jury se réserve le droit de n'accorder de prix que dans la mesure où il les jugera mérités.

Article 13. - Les décisions du jury sont définitives.

Article 14. - Les décisions du jury sont définitives.

Article 15. - Les décisions du jury sont définitives.

Article 16. - Les décisions du jury sont définitives.

Article 17. - Les décisions du jury sont définitives.

DANS LA REGO La Fête d'Aviation de La Brayelle

Rougevin; Haguenau, Suard, Philippe, etc., et son Taupin d'acrobatie.

Après le départ du ministre, les avions ont été relâchés à leur destination.

Après un défilé à travers la Cité N° 11, auquel assistaient de nombreuses sociétés musicales et des centaines de drapeaux.

Après un défilé à travers la Cité N° 11, auquel assistaient de nombreuses sociétés musicales et des centaines de drapeaux.

Après un défilé à travers la Cité N° 11, auquel assistaient de nombreuses sociétés musicales et des centaines de drapeaux.

Après un défilé à travers la Cité N° 11, auquel assistaient de nombreuses sociétés musicales et des centaines de drapeaux.

Après un défilé à travers la Cité N° 11, auquel assistaient de nombreuses sociétés musicales et des centaines de drapeaux.

Après un défilé à travers la Cité N° 11, auquel assistaient de nombreuses sociétés musicales et des centaines de drapeaux.

Après un défilé à travers la Cité N° 11, auquel assistaient de nombreuses sociétés musicales et des centaines de drapeaux.

Après un défilé à travers la Cité N° 11, auquel assistaient de nombreuses sociétés musicales et des centaines de drapeaux.

Après un défilé à travers la Cité N° 11, auquel assistaient de nombreuses sociétés musicales et des centaines de drapeaux.

Après un défilé à travers la Cité N° 11, auquel assistaient de nombreuses sociétés musicales et des centaines de drapeaux.

Après un défilé à travers la Cité N° 11, auquel assistaient de nombreuses sociétés musicales et des centaines de drapeaux.

Après un défilé à travers la Cité N° 11, auquel assistaient de nombreuses sociétés musicales et des centaines de drapeaux.

Après un défilé à travers la Cité N° 11, auquel assistaient de nombreuses sociétés musicales et des centaines de drapeaux.

Après un défilé à travers la Cité N° 11, auquel assistaient de nombreuses sociétés musicales et des centaines de drapeaux.

Après un défilé à travers la Cité N° 11, auquel assistaient de nombreuses sociétés musicales et des centaines de drapeaux.

Après un défilé à travers la Cité N° 11, auquel assistaient de nombreuses sociétés musicales et des centaines de drapeaux.

Après un défilé à travers la Cité N° 11, auquel assistaient de nombreuses sociétés musicales et des centaines de drapeaux.

Après un défilé à travers la Cité N° 11, auquel assistaient de nombreuses sociétés musicales et des centaines de drapeaux.

Après un défilé à travers la Cité N° 11, auquel assistaient de nombreuses sociétés musicales et des centaines de drapeaux.

Après un défilé à travers la Cité N° 11, auquel assistaient de nombreuses sociétés musicales et des centaines de drapeaux.

Après un défilé à travers la Cité N° 11, auquel assistaient de nombreuses sociétés musicales et des centaines de drapeaux.

DE LA REGO DE LA BRAYELLE Une barque chavire à Rouen: TROIS NOYÉS

Rouen, 19. - Cet après-midi, à 15 h. 30, trois hommes circulant en barque sur le canal de Tanqueray, quand, à hauteur des usines de la Compagnie française de raffinerie, vint à passer un train de péniches.

Publier en Argentine, une caricature d'Hitler n'est pas une injure.

Buenos-Ayres, 19. - Le tribunal a prononcé un jugement de non-lieu dans le procès intenté par l'ambassade d'Allemagne contre le journaliste allemand Argentin Schestegger.

Le 1er pigeon à 8 h. 31' 03"; mét. 143.426 vit. 1184.80; le dernier à 8 h. 43' 13"; mét. 143.878; vit. 1.080.155.

Le 1er pigeon à 8 h. 31' 03"; mét. 143.426 vit. 1184.80; le dernier à 8 h. 43' 13"; mét. 143.878; vit. 1.080.155.

Le 1er pigeon à 8 h. 31' 03"; mét. 143.426 vit. 1184.80; le dernier à 8 h. 43' 13"; mét. 143.878; vit. 1.080.155.

Le 1er pigeon à 8 h. 31' 03"; mét. 143.426 vit. 1184.80; le dernier à 8 h. 43' 13"; mét. 143.878; vit. 1.080.155.

Le 1er pigeon à 8 h. 31' 03"; mét. 143.426 vit. 1184.80; le dernier à 8 h. 43' 13"; mét. 143.878; vit. 1.080.155.

Le 1er pigeon à 8 h. 31' 03"; mét. 143.426 vit. 1184.80; le dernier à 8 h. 43' 13"; mét. 143.878; vit. 1.080.155.

Le 1er pigeon à 8 h. 31' 03"; mét. 143.426 vit. 1184.80; le dernier à 8 h. 43' 13"; mét. 143.878; vit. 1.080.155.

Le 1er pigeon à 8 h. 31' 03"; mét. 143.426 vit. 1184.80; le dernier à 8 h. 43' 13"; mét. 143.878; vit. 1.080.155.

Le 1er pigeon à 8 h. 31' 03"; mét. 143.426 vit. 1184.80; le dernier à 8 h. 43' 13"; mét. 143.878; vit. 1.080.155.

Le 1er pigeon à 8 h. 31' 03"; mét. 143.426 vit. 1184.80; le dernier à 8 h. 43' 13"; mét. 143.878; vit. 1.080.155.

Le 1er pigeon à 8 h. 31' 03"; mét. 143.426 vit. 1184.80; le dernier à 8 h. 43' 13"; mét. 143.878; vit. 1.080.155.

Le 1er pigeon à 8 h. 31' 03"; mét. 143.426 vit. 1184.80; le dernier à 8 h. 43' 13"; mét. 143.878; vit. 1.080.155.

Le 1er pigeon à 8 h. 31' 03"; mét. 143.426 vit. 1184.80; le dernier à 8 h. 43' 13"; mét. 143.878; vit. 1.080.155.

Le 1er pigeon à 8 h. 31' 03"; mét. 143.426 vit. 1184.80; le dernier à 8 h. 43' 13"; mét. 143.878; vit. 1.080.155.

Le 1er pigeon à 8 h. 31' 03"; mét. 143.426 vit. 1184.80; le dernier à 8 h. 43' 13"; mét. 143.878; vit. 1.080.155.

Le 1er pigeon à 8 h. 31' 03"; mét. 143.426 vit. 1184.80; le dernier à 8 h. 43' 13"; mét. 143.878; vit. 1.080.155.

Le 1er pigeon à 8 h. 31' 03"; mét. 143.426 vit. 1184.80; le dernier à 8 h. 43' 13"; mét. 143.878; vit. 1.080.155.

Le 1er pigeon à 8 h. 31' 03"; mét. 143.426 vit. 1184.80; le dernier à 8 h. 43' 13"; mét. 143.878; vit. 1.080.155.

Le 1er pigeon à 8 h. 31' 03"; mét. 143.426 vit. 1184.80; le dernier à 8 h. 43' 13"; mét. 143.878; vit. 1.080.155.

Le 1er pigeon à 8 h. 31' 03"; mét. 143.426 vit. 1184.80; le dernier à 8 h. 43' 13"; mét. 143.878; vit. 1.080.155.

SPECTACLES ET CONCERTS. A ROUBAIX. COLISEE. MATINEE A 3 H. Gaby MORLAY, Sacha GUITRY dans QUADRILLE.

CINEMA NOEL. 78, Rue Joffre, ROUBAIX. Tel. 343.99. Matinée 3 h. - Soirée 8 h. QUADRILLE. MON COUSIN DE MARSEILLE.

S'CECILE. 3 h. - 8 h. 30. Tel. 344.90. Un RÉGAL de BEL CANTO. av. les deux plus belles voix de l'écran Jeanette MAC DONALD, Nelson EDDY.

LE CHANT DU PRINTEMPS. Un charme frais et délicat. LA LANTERNE VERTE. une histoire policière bien menée.

MAISON DES TRAMWAYS A 3 H. Constant REMY, Mona GOYA dans CAVALERIE LEGERE. LA MAISON DANS LA DUNE. L'OMÈRE QUI TUE.

A LYS-LEZ-LANNOY. CARIOCA - 3 h. - 8 h. 15. LES HOMMES SANS NOM. avec CONSTANT REMY.

A TOURCOING. OLYMPIA | Pont des Plats. Mat. 3 h. - Prix réduits. - Soir. 8 h. Les Bas-Fonds.

CAFE METROPOLE. Comédie gaie avec Loretta YOUNG et Adélie MENJOU.

RUE DES CHAMPS. Tel. 31390. FRANCO DE PORT La Traite des Blanchés. LE COUPLE INVISIBLE - Mathurin.

RIALTO - 3 h. et 8 h. 15. Paul AZAIS, FRANCO DE PORT Lily Pons, Adèle Paris, Bonjour New-York.

CINÉ-THÉÂTRE Au Gaveau-Dren. Lundi 15 h. 15 (tarif réduit) et 20 h. 15. RAIMU - FERNANDEL dans « LES ROIS DU SPORT ». REVOLTE A DUBLIN.

A LILLE. AUJOURD'HUI LUNDI. Familis. - Permanent de 13 à 19 h. 30.

Camé. - Permanent de 14 à 19 h. 30. Soirée à 20 h. 45. « Une Etolie est née ».

Rezy. - Permanent de 14 à 19 h. 30. Soirée à 20 h. 45. « Une Etolie est née ».

Urdon. - Permanent de 14 à 19 h. 30. Soirée à 20 h. 45. « Une Etolie est née ».

Eden. - Permanent de 14 à 19 h. 30. Soirée à 20 h. 45. « Une Etolie est née ».

Marivaux. - Permanent de 14 à 19 h. 30. Soirée à 20 h. 45. « Une Etolie est née ».

Palace. - Permanent de 14 à 19 h. 30. Soirée à 20 h. 45. « Une Etolie est née ».

Palace. - Permanent de 14 à 19 h. 30. Soirée à 20 h. 45. « Une Etolie est née ».

Palace. - Permanent de 14 à 19 h. 30. Soirée à 20 h. 45. « Une Etolie est née ».

Palace. - Permanent de 14 à 19 h. 30. Soirée à 20 h. 45. « Une Etolie est née ».

Palace. - Permanent de 14 à 19 h. 30. Soirée à 20 h. 45. « Une Etolie est née ».

Palace. - Permanent de 14 à 19 h. 30. Soirée à 20 h. 45. « Une Etolie est née ».

Palace. - Permanent de 14 à 19 h. 30. Soirée à 20 h. 45. « Une Etolie est née ».